Cardinal Barbarin, le pape maintient sa décision

Dans l’avion qui le ramenait du Maroc, le pape François a réaffirmé, dimanche 31 mars, qu’il ne pouvait accepter la démission de l’archevêque de Lyon tant que la procédure civile n’est pas close.

Le ton est ferme et la ligne claire. Tant que le jugement en appel n’aura pas été prononcé au sujet du [cardinal Philippe Barbarin](https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/France/affaire-proces-cardinal-Barbarin-six-autres-prevenus), accusé de non-dénonciation d’abus sexuels sur mineurs, le pape François ne pourra « moralement » pas accepter sa démission. C’est ce qu’il a souligné sans hésiter dimanche 31 mars au soir, lors de [la conférence de presse qu’il a tenue dans l’avion](https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Pape/Liberte-conscience-cardinal-Barbarin-pape-dit-lavion-2019-03-31-1201012617) qui le ramenait du Maroc.

Interrogé par *La Croix*au nom des journalistes francophones sur le cas de l’archevêque de Lyon, condamné à six mois de prison avec sursis en première instance, mais qui a fait appel de ce jugement, le pape a justifié sa décision de le maintenir à sa place. *« Quand le second tribunal donnera une sentence, nous verrons ce qui se passera*, a-t-il martelé. *Mais il faut toujours avoir en vue la présomption d’innocence. Cela est important car cela va contre une condamnation médiatique superficielle. »*

Il a notamment rappelé ce qu’il avait expliqué de retour d’Irlande à propos de prêtres espagnols injustement accusés de pédophilie avant d’être blanchis par la justice, mais dont « une condamnation médiatique a ruiné la vie ».

### Interrogations parmi les fidèles

La décision du pape, annoncée au lendemain de la visite à Rome du cardinal Barbarin le 18 mars, avait suscité de nombreuses interrogations parmi les fidèles et le clergé, à Lyon et au-delà. Le cardinal Barbarin lui-même avait annoncé avoir pris la décision de démissionner « pour le bien du diocèse », indépendamment de l’issue de son procès. Il avait toutefois tenu à se rendre chez le pape pour lui remettre sa démission, et ses avocats avaient pris le soin de rédiger une note en espagnol pour expliquer au pape que le cardinal serait probablement relaxé en appel.

En ne revenant pas sur cette décision controversée, le pape prouve, une nouvelle fois, qu’il agit au cas par cas et n’hésite pas à s’engager personnellement pour un évêque. Cette façon de procéder l’a toutefois exposé à quelques déconvenues.

En janvier 2018, lors de son déplacement au Chili, il avait pris la défense de Mgr Juan Barros, nommé trois ans auparavant évêque d’Osorno. Pris à partie par les journalistes, François avait dénoncé des « calomnies » au sujet de cet évêque accusé d’avoir couvert les agissements de Fernando Karadima, un ancien prêtre condamné en 2011 par le Vatican. Mais il avait dû par la suite formuler des excuses, avant de diligenter une enquête sur Mgr Barros, et d’accepter finalement sa démission quelques semaines plus tard.

Encore plus récemment, le pape a suspendu un haut fonctionnaire du Vatican, objet d’une enquête pour agressions sexuelles sur des séminaristes lorsqu’il était évêque d’Orán, en Argentine. Ce proche du pape avait démissionné de son diocèse en 2017 avant d’être nommé quelques mois plus tard à un poste créé spécialement pour lui au Saint-Siège.